

RAPPORT ANNUEL 2017



1272, RUE DE LA TRAVERSE
PRÉVOST, QUÉBEC
J0R 1T0

COURRIEL : tacmrcrdn@hotmail.com
TÉLÉCOPIEUR : 450-224-2841



2017 : Année de transition vers une refonte majeure du transport adapté et collectif

En 2017 le Transport adapté et collectif (TAC) MRC Rivière-du-Nord a mis en place deux nouveautés importantes pour favoriser le transport collectif :

Le St-Colombus : Un service de transport collectif, complètement gratuit et sans réservation, en service depuis la fin août à Saint-Colomban. Ce projet pilote offre, du lundi au vendredi, trois départs en matinée ainsi que trois retours en fin de journée entre Saint-Colomban et la Gare de Saint-Jérôme.

Depuis août dernier, les Prévostois ont accès au transport collectif offert par l'Inter des Laurentides. Les citoyens de Prévost peuvent donc bénéficier de l'ensemble des services soit : 10 départs en semaine vers le nord, 10 départs en semaine vers le sud, 4 départs la fin de semaine vers le sud et 4 départs la fin de semaine vers le nord.

Une dernière étude avant l'action

Après avoir réalisé une série d'études, soit une étude de la firme CIMA en 2012, portant sur l'optimisation du service, et une étude de la société Vecteur 5 en 2013, portant sur l'offre de transport dans les Laurentides pour les aînées, le conseil d'administration du TAC est déterminé à mettre en œuvre les recommandations exprimées dans le plan de développement du transport collectif présenté au ministère des Transports en décembre 2014 et à améliorer l'offre de transport, autant pour le service à la clientèle que pour la disponibilité des services.

Par ailleurs, depuis 2013, le développement des technologies de l'information et la multiplicité des acteurs sur le territoire et l'évolution de ces derniers (Réseau de transport métropolitain - anciennement CIT Laurentides, TAC MRC Rivière-du-Nord, TAC MRC Argenteuil, CRT Lanaudière et TAC des Laurentides) n'accordent pas aux élus les leviers nécessaires à une planification intégrée optimale de la desserte du territoire.

Dans ce contexte, le TAC veut développer des solutions visant l'amélioration et/ou à la restructuration de l'offre de service en transport adapté et collectif sur son territoire. Pour ce faire le TAC MRC RDN a mandaté la société Vecteur 5, spécialiste des questions de mobilité, pour élaborer divers scénarios d'optimisation qui seront soumis au conseil d'administration du TAC dès l'automne 2018.

Le TAC souhaite concerter l'ensemble des intervenants en transport adapté et collectif sur son territoire afin de développer une offre globalement cohérente et moins morcelée. La principale préoccupation du conseil d'administration du TAC est d'être en mesure d'offrir en 2019 à ses usagers, des solutions concrètes et réalistes menant à des projets viables et novateurs.

*M. Paul Germain
Président*

1. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

1.1 Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ont participé à 10 réunions ordinaires et une assemblée générale. Le Transport Adapté et Collectif MRC Rivière-du-Nord a désigné neuf administrateurs pour siéger au conseil d'administration.

Parmi les membres, un administrateur est nommé pour représenter la MRC Rivière-du-Nord, un membre de chaque ville est nommé ou son représentant pour siéger au conseil d'administration, deux représentants des usagers du transport collectif ainsi que deux représentants des usagers du transport adapté.

Voici les membres du comité administratif du Transport Adapté et Collectif MRC Rivière-du-Nord

Roger Hotte, administrateur, MRC Rivière-du-Nord

Josée Yelle, substitut

Paul Germain, président, municipalité de Prévost

Pierre Daigneault, substitut

Xavier-Antoine Lalande, vice-président municipalité de St-Colomban

Bruno Laroche, administrateur, municipalité de St-Hippolyte

Linda Lalonde, administratrice, municipalité de Ste-Sophie

Louise Gallant et Sophie Astri, substitut

Voici les administrateurs nommés pour représenter les usagers

Jean-Guy Joubert, trésorier, représentant des usagers collectifs

Viviane Dagenais, secrétaire, représentante des usagers collectifs

Richard Champagne, représentant des usagers adaptés

1.2 Personnel

Le TAC MRC RDN compte sur l'apport considérable d'une directrice générale pour assurer la gestion de l'organisme. Ses mandats sont multiples et touchent autant les finances, la gestion des ressources humaines que les communications, pour n'en citer que quelques-uns.

L'organisme est composé de trois employés à temps plein et une employée à temps partiel afin de pouvoir répondre à la croissance des demandes de transport. Les répartitrices sont au cœur même de l'offre de services et doivent voir à assurer la satisfaction de la clientèle, tout en maintenant une étroite collaboration avec les transporteurs.

Mme Louise Bourgeois, directrice générale
Officier délégué admission
Administratrice (trésorière) de l'ATCRQ

Mme France Chartrand, répartitrice
Prévost et Ste-Sophie
Officier délégué admission (substitut)

Mme Isabelle Meilleur répartitrice
St-Colomban et St-Hippolyte
Officier délégué admission (substitut)

1.3 Statut et profil de l'entreprise

Le Transport Adapté et Collectif MRC Rivière-du-Nord est un organisme à but non lucratif constitué le 9 octobre 2001 sous la Loi sur les compagnies, Partie III.

La MRC Rivière-du-Nord offre un service de transport adapté et collectif dans les municipalités rurales de Prévost, St-Colomban, St-Hippolyte et Ste-Sophie. Elle confie la responsabilité d'organiser et d'offrir le transport à l'organisme Transport Adapté et Collectif MRC Rivière-du-Nord, communément appelé TAC MRC RDN.

À son tour, le TAC contracte les services de transporteurs privés (ex : des compagnies de taxi et transporteurs de minibus) pour assurer le transport des citoyens à l'aide de taxi, taxi adapté ou de minibus. Le TAC MRC RDN est un organisme indépendant du regroupement des compagnies de taxi auprès de qui il contracte des services de transport.

2. OFFRE DE SERVICE EN TRANSPORT



2.1 Horaire

Le service est offert du lundi au dimanche, donc 7 jours par semaine, à l'exception des jours fériés annoncés. Les départs se font entre 6 heures 30 et 19 heures. Les réservations se font de 9 heures à 14 heures au bureau du TAC MRC RDN, et ce, 24 heures à l'avance.

Les transports sont offerts à heure fixe pendant la journée. Les départs ont lieu à 6h30, 7h30, 8h30, 10h, 11h, 13h, 14h, 15h, 16h, 17h, 18h et 19h. Les retours s'effectuent à 7h, 8h, 9h, 10h30, 11h30, 13h30, 14h30, 15h30, 16h30, 17h30 et 18h30 et 19h30.

2.2 Trajets disponibles

Essentiellement, la plupart des déplacements ont été faits à partir des quatre municipalités rurales vers la ville-centre, Saint-Jérôme (et vers Saint-Sauveur pour Prévost seulement).

Pour la municipalité de Saint-Colomban, considérant la demande présentée par les citoyens d'ajouter des transports vers la municipalité de St-Canut, le conseil municipal autorise des arrêts incitatifs situés aux IGA, SAQ, Caisse Populaire et la pharmacie. Si l'usager effectue un retour, un temps d'attente de 15 minutes est alloué.

2.3 Points d'arrêt

Dans le périmètre urbanisé, les arrêts ont été aménagés aux intersections, aux kiosques postaux ou devant certains commerces. Chaque municipalité identifie les points d'arrêt en fonction des grands axes routiers et des besoins identifiés. En 2017 les municipalités de St-Colomban et St-Hippolyte ont ajouté des points d'arrêts pour la clientèle collective.

Municipalités	Nombres de points d'arrêt
Prévost	50
Saint-Colomban	77
Saint-Hippolyte	27
Sainte-Sophie	(3 arrêts du circuit de la navette #35)

Rappelons que la clientèle du transport adapté bénéficie d'un service porte-à-porte.

2.4 Points de chute à Saint-Jérôme

Le nombre de points de chute convenus avec la ville-centre de Saint-Jérôme se maintient à huit et apparaît comme satisfaisant.

Les arrêts sont : Le Carrefour du Nord, Lingerie Poirier (CÉGEP), Hôpital Hotel-Dieu, CREPS (Polyvalente), CEP, Gare de St-Jérôme, SAAQ, Mégacentre.

2.5 Adhésion et tarification

La demande d'une carte de membre reste en vigueur pour tous les usagers. Cette procédure demeure gratuite et s'adresse aux résidents des 4 villes. Une preuve de résidence doit être fournie lors de l'inscription ainsi qu'une photo récente.

Malgré la hausse du prix de l'essence, le TAC n'a procédé à aucune augmentation pour les usagers, et ce depuis 2004. Les tarifs communs aux quatre municipalités sont :

- Transport collectif: 5\$/déplacement
- Carte mensuelle (laissez-passer): 150\$
- Transport adapté : 3\$/déplacement



Notons que la municipalité de Saint-Colomban offre un tarif étudiant à 4\$ par transport pour les 25 ans et moins, avec preuve étudiante à l'appui.

3. MODÈLE DE CROISSANCE DURABLE

3.1 Stratégie de croissance

Le Transport Adapté et Collectif MRC Rivière-du-Nord a pour vision un mieux-vivre durable pour tous et vise à assurer un avenir durable aux citoyens des municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie.

À cette fin, le Transport Adapté et Collectif MRC Rivière-du-Nord continue de mettre l'accent sur l'écoute attentive de son milieu, sur une direction pleinement assumée en matière de transport adapté et collectif et sur un partenariat actif dans l'aménagement, le développement, la protection de l'environnement et le rayonnement de la MRC Rivière-du-Nord.

Les citoyens recherchent en toute légitimité, et de plus en plus, à s'implanter dans le territoire rural, ceci ayant un impact sur la croissance démographique de notre MRC, ce qui nécessite une multitude de réflexions et d'analyses de notre offre de service pour le transport adapté et collectif des personnes.

Le TAC doit s'adapter à cette croissance et à la réalité du développement durable dans une démarche régionale de demande de financement, tant de la part des usagers que de tous les paliers de gouvernement, du municipal au provincial, correspondant aux besoins et aux attentes de la population du territoire de nos quatre (4) villes.

Le succès d'une telle mission repose d'abord sur l'effort concerté du comité d'administration et du personnel du TAC MRC RDN dont l'adhésion aux buts de l'entreprise est essentielle, le tout dans l'esprit d'un développement durable et en respectant les priorités essentielles de l'organisation.

Les compagnies de transport sont en eux-mêmes porteuses des valeurs du développement durable et facilitent l'accès à l'éducation, la santé et aux loisirs.

3.2 Les enjeux du transport collectif

- Améliorer les conditions de vie des citoyens des municipalités rurales
- Prévenir l'exode et la migration des jeunes et des personnes âgées
- Permettre aux municipalités d'agir dans la lutte contre le réchauffement climatique causé principalement par les émissions polluantes
- Favoriser des alternatives à l'auto solo en collaboration avec les transporteurs

3.2.1 Enjeux liés à l'accès aux services

- Le phénomène du vieillissement de la population en ruralité
- La capacité de se déplacer représente un élément essentiel à l'autonomie des personnes à faible revenu ou des étudiants
- L'accès aux études, la formation, aux services de santé, etc.
- La mobilité collective doit être perçue comme un investissement durable

3.3 Développement organisationnel

Afin de guider le TAC dans son développement, la directrice générale a participé au colloque sur le transport collectif pour l'année 2017 et au colloque sur le transport adapté pour l'année 2017. De plus, mentionnons que la directrice générale siège sur le comité d'administration de l'ATCRQ (Association des Transports Collectifs Ruraux du Québec).

L'année 2017 aura été une année de réflexion du transport pour le TAC MRC RDN. En effet des dossiers du projet de développement du transport collectif dans la MRC Rivière-du-Nord nous ont permis d'exploiter des pistes pour l'amélioration du transport collectif et adapté.

Le TAC MRC RDN en collaboration avec les MRC situées au nord de la région des Laurentides (hors CIT) a eu la volonté d'élaborer une vision commune de mobilité pour l'ensemble de leur territoire en travaillant sur un projet de développement de transport collectif dans une vision régionale.

3.4 Stratégie promotionnelle

Un dépliant est disponible dans certains organismes tels que le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Saint-Jérôme, la MRC, les municipalités concernées, la gare de Prévost. Les compagnies de taxi en font aussi la distribution aux nouveaux clients.

La grande majorité des municipalités et la MRC Rivière-du-Nord assurent une visibilité au TAC dans leur bulletin municipal ou sur leur site Internet.

Sur le plan visuel, rappelons aussi que le logo du TAC apparaît toujours sur les véhicules des compagnies de taxi et sur les divers panneaux identifiant les points d'arrêt.

En 2018, les panneaux d'arrêts seront refaits pour une meilleure visibilité.



4. STATISTIQUES 2017 :

Vous trouverez ici-bas quelques données statistiques permettant de faire un portrait intéressant de l'usage des services de transport du TAC.

4.1 Nombre de passagers et de courses

	Passagers		Total Passagers	Courses		Total Courses
	Collectifs	Adaptés		Collectifs	Adaptés	
2006	5943	9656	15599	3575	4334	7909
2007	5557	12438	17995	3781	5445	9226
2008	7495	16118	23613	4872	7079	11951
2009	13609	17129	30738	7373	7023	14396
2010	10932	21454	32386	6299	7957	14256
2011	14878	23094	37972	8677	9049	17726
2012	16087	23522	39609	9375	9418	18793
2013	22415	22922	45337	12085	9981	22066
2014	21324	24663	45987	11925	10325	22250
2015	19864	23407	43271	11628	10783	22411
2016	17245	22588	39833	11573	10340	21913
2017	26324	24886	51214	11024	11100	22127

4.2 Motifs des besoins en transport

COLLECTIF

ÉTUDE	5533
LOISIR	7649
MÉDICAL	295
SERVICE	5876
TRAVAIL	6971

ADAPTÉ

ÉTUDE	3499
LOISIR	12808
MÉDICAL	809
SERVICE	1403
TRAVAIL	6367

TOTAL	26324	TOTAL	24886
--------------	--------------	--------------	--------------

4.3 Nombre de passagers de l'adapté

MUNICIPALITÉS	NOMBRE DE PASSAGERS (incluant accompagnateur)
PRÉVOST	6729
ST-COLOMBAN	7057
ST-HIPPOLYTE	5229
STE-SOPHIE	5871
TOTAL	24886

4.4 Nombre de passagers du collectif

MUNICIPALITÉS	NOMBRE DE PASSAGERS
PRÉVOST	9830
ST-COLOMBAN	11337
ST-HIPPOLYTE	3110
STE-SOPHIE*	2047
TOTAL	26324

* Ne pas oublier que Sainte-Sophie offre un service de transport collectif par la navette #35 provenant de Saint-Lin dont les passagers ne sont pas tous comptabilisés dans ce tableau.

4.5 Taux de jumelage

MUNICIPALITÉS	VOLET ADAPTÉ JUMELAGE	VOLET COLLECTIF JUMELAGE
PRÉVOST	2.49	4.09
ST-COLOMBAN	2.27	2.07
ST-HIPPOLYTE	2.17	1.28
STE-SOPHIE	2.04	2.89

5. PARTENAIRES

Le Transport Adapté et Collectif MRC Rivière-du-Nord permet aux résidents en milieu rural d'être des citoyens actifs. Il s'agit d'une responsabilité collective que nous partageons avec différents acteurs de tout horizon qui croient en l'importance d'un transport collectif. Pour continuer d'offrir ce service, nos partenaires sont des alliés importants que nous tenons à remercier.

Voici la liste de nos partenaires financiers ainsi que leur contribution respective :

- MTMDET (Ministère des Transports, Mobilité Durable et Électrification des Transports : Contribution financière provenant de la Politique québécoise du transport collectif et pour le financement du volet adapté
- Municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie : Apport financier récurrent et aide technique ponctuelle
- MRC Rivière-du-Nord : Fiduciaire des fonds du MTMDET et des contributions des municipalités et principal interlocuteur auprès du ministère
- Usagers du transport adapté et collectif : Contribution financière via la tarification

Soulignons également, l'apport précieux des compagnies de taxis et d'autobus. En raison de l'affichage du logo du TAC sur leurs véhicules, ils assurent une publicité mobile de nos services et suscitent un intérêt partout sur la route. Voici la liste des compagnies ou entrepreneurs avec qui le TAC a conclu des ententes en 2017:

- Taxi Prévost
- Taxi des Laurentides
- Taxi Champion
- Les Autobus Brunet Inc.
- Jean Desroches.
- Autobus Alary Inc.



Sur le plan organisationnel, nous devons aussi mentionner le soutien apporté par les regroupements provinciaux en transport, soit :

- Union des transports adaptés du Québec (UTACQ);
- Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) dont notre directrice générale a été élue administratrice.
- Les organismes de transport adapté et de transport collectif

Sans leur soutien, le TAC ne pourrait assurer seul une offre de services de qualité répondant aux besoins de la population.

6. CONTRIBUTION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

6.1 Contribution sociale

En assurant une offre de services en transport accessible à tous - tant sur le plan économique que géographique- le TAC apporte une contribution significative à la société. Ainsi, en permettant à tous les résidents du territoire desservi d'être mobiles, on permet leur apport à la société, que ce soit par leur implication sociale, familiale, bénévole, ou en tant qu'étudiants ou travailleurs.

Le transport en milieu rural a des effets positifs sur l'ensemble de la communauté vivant en milieu rural.

- Favorise la participation aux activités d'insertion ou de préparation à l'emploi, favorise l'accessibilité aux emplois précaires, aux emplois d'été ou aux emplois occasionnels pour les jeunes, adolescent et les aînés.
- Soutiens la participation sociale des citoyens en rendant attractif le milieu rural aux nouvelles familles en offrant des possibilités de déplacements autres que l'automobile. Réponds aux besoins de déplacements des jeunes familles, des familles monoparentales ou composées d'une seule personne qui n'ont pas de véhicule, qui ne peuvent pas ou ne veulent pas faire l'achat d'un deuxième véhicule.
- Permet de maintenir la communauté dans le milieu rural en lui permettant d'avoir accès aux services disponibles dans les villes centres.

6.2 Contribution environnementale

Le transport en commun constitue un acteur social majeur. Il permet de réduire les problèmes résultants de la conduite automobile. Ainsi, les usagers qui choisissent d'adhérer au TAC permettent une réduction du nombre d'automobilistes sur la route. Indirectement, cela vient réduire le nombre d'accidentés tout en diminuant le stress résultant de la conduite automobile. À ce titre nous croyons qu'à partir de ce projet de développement, cette contribution sera augmentée.

Il a été démontré que les transports terrestres participent à la pollution atmosphérique dont les effets sur l'environnement sont principalement les retombées acides et l'effet de serre sur l'ensemble de la planète. Les polluants des transports se retrouvant dans l'air aggravent nos problèmes de santé. Leurs effets sont variés (stress, troubles respiratoires et cardiaques, maux de tête, infections pulmonaires, etc.) et dépendent de chaque polluant. Certains effets sont immédiats, d'autres se manifestent plusieurs jours après l'exposition.

Le fort potentiel écologique du transport collectif n'est plus à démontrer. Les effets qu'il entraîne quant à la réduction de l'utilisation de l'automobile ne sont plus à prouver :

- diminution importante de la congestion routière;
- baisse de la production de gaz à effet de serre (GES);
- réduction du nombre d'automobiles se retrouvant à la ferraille.

Dans un effort de concertation entre tous les transporteurs est souhaitable afin d'augmenter cette contribution et souhaitable. Nous espérons que ce projet de développement facilitera cette concertation.

7. PERSPECTIVES D'AVENIR

Face à la croissance démesurée de la demande pour le transport adapté et collectif, le TAC MRC RDN doit continuer à s'ajuster promptement pour répondre aux nombreuses exigences de tout un chacun dans le but de toujours assurer un service de qualité.

Avec les coupures ministérielles et les changements qu'ils apportent, nous espérons que le transport sera une priorité pour les années à venir. Depuis quelques années, le MTMDET (qui est le plus important) partenaire financier, ne cesse de tenir les organismes de transport en alerte en ayant les informations sur les politiques de transports à la dernière minute. Nos organismes l'ATCRQ et l'UTACQ travaillent fort pour obtenir du ministère des politiques de transport triennales comme par le passé.

8. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Au cours des dernières années, les municipalités se sont investies dans la mise en place du TAC croyant en l'importance de doter leur population rurale d'un service de transport collectif et adapté. Alors que tous sont convaincus d'une telle nécessité, le TAC converge maintenant vers un nouveau défi : se doter d'une vision d'ensemble du transport des citoyens. Le but ultime est de concerter et d'intégrer différents partenaires opérant déjà un service de transport pour leur clientèle respective.

Il s'agit d'insuffler à tous notre conviction que le transport est un axe structurant pour le développement des communautés. En ayant accès à des déplacements fiables, des modalités adaptées, des tarifs abordables et un horaire complet, l'intégration, la santé, la qualité de vie et la participation sociale des citoyens en sont accrues. Tout le monde y gagne !

Nous espérons donc que ces constats seront partagés et permettront la mise en place de nouvelles collaborations pouvant contribuer à l'essor du transport collectif en milieu rural. Les moyens à déployer pourront être variés et sont à explorer.

L'année 2017 sera basée sur des énoncés d'orientation et objectifs de développement de solutions par axes. La possibilité d'améliorer l'attractivité des transports collectifs et optimiser le service.

Finalement, des remerciements sont adressés aux membres du conseil d'administration et à la permanence de l'organisme. Chacun met son expérience et ses compétences au bénéfice de l'organisme afin d'assurer la saine gestion du TAC et d'optimiser la satisfaction des besoins des usagers du transport adapté et collectif.

